

Désignation du propriétaire

 Nom et prénom : ... **M. et Mme SAINT PERE/SLIMANI**
 Adresse : **101 TER Rue Talma**
 94400 VITRY SUR SEINE

Désignation du bien

 Adresse : **101 TER Rue Talma**
 Commune : **94400 VITRY SUR SEINE**
 Périmètre de repérage:


MISSION

Type :		Bâtiment :		Références parcelles :	149
Lots principaux :	N/A	Étage :		Références cadastrales :	CR
Lots secondaires :		Porte :			
Date de diagnostics :	27/11/2024	Accompagnateur :	Sans accompagnateur	Opérateur :	AMRANE Sofian
Date d'émission :	27/11/2024				

Conclusion



Assainissement

La sélectivité et les rejets des eaux usées au réseau public sont CONFORMES.
 La conclusion du rapport ne portera que sur les parties visibles et accessible le jour du contrôle.

Sous réserve : qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse filtre, non signalés ou enterrés ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif, et qu'aucune gouttière ou autre installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe non signalée ou enterrée ne demeure raccordée au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.

En aucun cas, le vendeur ou l'acquéreur du logement ne pourront se prévaloir des manquements éventuels du contrôle pour demander en garantie la prise en charge des travaux nécessaires à la remise en état suivant le présent document.

Ordre de mission

Objet de la mission :		
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition <input type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites <input type="checkbox"/> Etat parasitaire <input type="checkbox"/> Etat des risques et pollutions (ERP) <input type="checkbox"/> Etat des lieux	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) <input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin) <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) <input checked="" type="checkbox"/> Diag Assainissement <input type="checkbox"/> Sécurité piscines <input type="checkbox"/> Etat des Installations gaz <input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau <input type="checkbox"/> Sécurité Incendie	<input type="checkbox"/> Etat des Installations électriques <input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU) <input type="checkbox"/> Diagnostic énergétique <input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro <input type="checkbox"/> Ascenseur <input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier) <input type="checkbox"/> Radon <input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)		
Type : Autre Nom / Société : BNP PARIBAS personal finance Adresse : 1 Boulevard Haussemann 75009 PARIS 09 Téléphone : Fax : Mail : avocats@plcavocat.fr		
Désignation du propriétaire	Désignation du ou des bâtiments	
Nom / Société : M. et Mme SAINT PERE/SLIMANI Adresse : 101 TER Rue Talma CP : 94400 Ville : VITRY SUR SEINE Tel : Mail :	Adresse : 101 TER Rue Talma Code Postal : ... 94400 Ville : VITRY SUR SEINE Département : . Val-de-Marne Précision : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété	
Mission		
Personne à contacter (avec tel) : .. Sans accompagnateur Type de bien à expertiser : Habitation (maison individuelle) Catégorie du bien : (IGH/ERP) Autres Date du permis de construire : Section cadastrale : Numéro de lot(s) : Lots rattachés : <input type="checkbox"/> Cave , <input type="checkbox"/> Garage , <input type="checkbox"/> Terrain , <input type="checkbox"/> Autre Périmètre de repérage : Autres informations : <input type="checkbox"/> Ascenseur, <input type="checkbox"/> Animaux Remise des clefs : Date et heure de la visite : 27/11/2024 à 15 h 00 durée approximative 01 h 00 Précisions :		
Locataire		
Nom / Société : Adresse : Code Postal : Ville : Téléphone : Mail :		

Paraphe du donneur d'ordre : **BNP PARIBAS personal finance**

Administratif

Facturation : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire
Facturation adresse : **BNP PARIBAS personal finance - 1 Boulevard Hausseman - 75009 PARIS 09**
Destinataire(s) des rapports : Propriétaire Donneur d'ordre Notaire Agence
Destinataire(s) adresse : **BNP PARIBAS personal finance - 1 Boulevard Hausseman - 75009 PARIS 09 - M. et Mme SAINT PERE/SLIMANI - 101 TER Rue Talma - 94400 VITRY SUR SEINE**
Destinataire(s) e-mail : **scp.cazenave@wanadoo.fr; avocats@plcavocat.fr**
Impératif de date : **27/11/2024**

Information relative à tout diagnostic :

- * Il est de l'obligation du propriétaire/ donneur d'ordre de fournir tous documents (Diagnostics, recherche, travaux, etc.) et informations dont il aurait connaissance (exemple : présence de parasites du bois, matériaux amiantés,...) relatifs à la présente mission.
- * Le propriétaire doit fournir un accès sécurisé à toutes les pièces / locaux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté. Il est rappelé que l'inspection des ascenseurs, monte-charge, chaufferie, locaux électrique MT et HT nécessitent l'autorisation préalable et la présence d'un technicien de maintenance spécialisé. Ces personnes doivent être contactées et présentes sur site lors du diagnostic. Dans le cas où elles ne seraient pas présentes, et qu'une visite supplémentaire soit nécessaire, celle-ci sera facturée conformément à la grille tarifaire.
- * Seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées, c'est pourquoi le propriétaire devra déplacer le mobilier lourd afin de permettre un accès aux murs, plinthes et cloisons.
- * Le diagnostiqueur n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du propriétaire d'effectuer cette dépose préalablement (Trappes des baignoires / éviers, ...)
- * Le propriétaire/donneur d'ordre devra désigner un représentant s'il ne peut être présent lui-même lors du repérage.

Fait à _____ le _____
Signature du donneur d'ordre : BNP PARIBAS personal finance

Médiateur de la consommation :

Conformément à l'article L 611-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation : MEDIMMOCONSO : - 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS 25222 - 44505 LA BAULE CEDEX
Site internet: <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>

Droit d'opposition au démarchage téléphonique en inscrivant le n° de téléphone sur la liste bloctel : www.bloctel.gouv.fr



Formulaire consentement traitement données personnelles, à l'attention du client commanditaire du diagnostic de performance énergétique (DPE) et de l'AUDIT¹, avant sa réalisation

En application de la réglementation², le **diagnostiqueur réalisant le DPE et l'AUDIT pour votre compte est soumis à des contrôles** ayant pour objet de vérifier sa capacité à réaliser un diagnostic dans le respect des exigences réglementaires. **Ces contrôles participent à l'amélioration de la qualité de la réalisation des DPE et AUDIT.**

Afin de pouvoir organiser les modalités pratiques de ces contrôles, l'organisme³ chargé de contrôler votre diagnostiqueur peut être amené à vous contacter. Pour cela, et sous réserve de votre consentement, vos données personnelles (nom, prénom, adresse mail et/ou numéro de téléphone) sont collectées et traitées par l'Ademe lors de la transmission du rapport DPE et du rapport de l'Audit, et transmises à l'organisme de contrôle.

Ces données seront stockées pour une durée de 1 an, et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de ces données. Plus d'informations sont disponibles dans la notice relative au traitement de ces données accessible à <https://observatoire-dpe-audit.ademe.fr/ressources> dans l'onglet « Traitement de vos données ».

Il est à noter que le consentement au traitement de vos données n'équivaut pas au consentement pour réaliser le contrôle dans le bien concerné ; votre accord pour l'organisation de ce contrôle vous sera demandé séparément.

Oui, je consens à ce que mes données personnelles (inscrites ci-dessous) **soient traitées** par l'Ademe et l'organisme de certification dans le cadre des missions de contrôle des compétences des diagnostiqueurs

[Si oui] **A REMPLIR :**

NOM :	PRÉNOM:
ADRESSE MAIL:	N° TELEPHONE:

Non, je refuse que mes données soient collectées.

Fait le	à	Signature
---------	---	-----------

¹ Si ce client est mandaté par un tiers, ce sont les données de ce tiers qui sont traitées, dès lors que le mandat l'autorise.

² Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification, notamment le paragraphe 2.5.3 de son annexe 1.

³ Il s'agit d'un organisme de certification, dont le nom est mentionné en première page du DPE et de l'AUDIT.

Nota : par ailleurs, pour les propriétaires du bien au moment de la réalisation du DPE et de l'AUDIT, dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE et de l'AUDIT. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **910301167** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 101 TER Rue Talma 94400 VITRY SUR SEINE.

Je soussigné, **AMRANE Sofian**, technicien diagnostiqueur pour la société **AS DIAG IMMO** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	12/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Amiante TVX	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	12/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
DPE sans mention	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	12/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Electricité	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	12/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Gaz	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	12/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Plomb	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	13/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Termites	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	13/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
DPE	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	2105	13/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Audit Energetique	AMRANE Sofian	LA CERTIFICATION DE PERSONNES	AE2105	13/09/2028 (Date d'obtention : 13/09/2023)
Assainissement	AMRANE Sofian	SONELO		20/12/2027 (Date d'obtention : 21/12/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10592956604/268 valable jusqu'au 31 Decembre) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à Athis-Mons , le **27/11/2024**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Diagnostic du raccordement au réseau d'assainissement collectif

Numéro de dossier : 910301167
Date du repérage : 27/11/2024
Heure d'arrivée : 15 h 00
Durée du repérage : 01 h 00

Objet de la mission :

- Vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement,
- Recueillir ou réaliser une description de l'installation,

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Val-de-Marne Adresse : 101 TER Rue Talma Commune : 94400 VITRY SUR SEINE Section cadastrale CR, Parcelle(s) n° 149 Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : M. et Mme SAINT PERE/SLIMANI Adresse : 101 TER Rue Talma 94400 VITRY SUR SEINE
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : BNP PARIBAS personal finance Adresse : 1 Boulevard Hausseman 75009 PARIS 09	Repérage Périmètre de repérage :
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : AMRANE Sofian Raison sociale et nom de l'entreprise : AS DIAG IMMO Adresse : 14 avenue Jules Guesde, 91200 Athis-Mons Numéro SIRET : 947 723 268 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA	

Conclusion eaux pluviales :

Conclusion eaux usées :

La sélectivité et les rejets des eaux usées au réseau public sont CONFORMES.
La conclusion du rapport ne portera que sur les parties visibles et accessible le jour du contrôle.
Sous réserve : qu'aucun ouvrage de décantation, de type fosse ou bac à graisse filtre, non signalés ou enterrés ne demeure raccordé au réseau public d'assainissement collectif, et qu'aucune gouttière ou autre installation de pompage d'eaux pluviales ou de nappe non signalée ou enterrée ne demeure raccordée au réseau d'eaux usées public d'assainissement collectif.



En aucun cas, le vendeur ou l'acquéreur du logement ne pourront se prévaloir des manquements éventuels du contrôle pour demander en garantie la prise en charge des travaux nécessaires à la remise en état suivant le présent document.

Observations

Il appartient au propriétaire, à réception du rapport, et au plus tard avant la signature de l'acte de vente définitif le cas échéant, de vérifier l'exactitude des mentions portées au rapport concernant la matérialité et la composition des lieux décrits audit document. Le propriétaire s'engage à signaler tout manquement ou inexactitude.

Attention : la conclusion indique une "conformité" ou une "non-conformité" de l'installation d'assainissement collectif.

Ce qualificatif (conforme ou non-conforme) permet par le présent rapport d'indiquer au donneur d'ordre la présence d'aspects satisfaisants ou non dans cette installation et non d'indiquer le respect ou non de normes, règles DTU ou autres réglementations associées aux installations d'assainissement collectif prévues pour les installations neuves.

Cette conclusion a pour objet d'alerter le donneur d'ordre sur des aspects pouvant perturber le bon fonctionnement de l'installation.

Ce rapport ne peut en aucun cas être utilisé comme document de contrôle des assainissements non collectifs si l'installation est en partie "non collective". Ainsi une conclusion de type "conforme" ne permet pas de statuer sur la conformité ou non de l'installation par rapport à la réglementation et aux règles applicables existant pour des installations neuves.

La validité du présent est limitée à 2 ans.

Le bon fonctionnement n'est pas garanti notamment après une période de non usage ou en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier l'introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obstruction totale ou partielle) ou de vices cachés (traversée de fosse non signalée, pompe de relevage en panne...) ou d'un mauvais raccordement après le siphon sur la partie publique.

Constatations diverses

Notre mission porte uniquement sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Aucun démontage susceptible d'engendrer des détériorations n'est réalisé.

Les parties d'ouvrage de l'installation suivantes ne sont pas examinées dans le cadre de la mission :



Ouvrage ou partie d'ouvrage supérieure à 3m de hauteur ou nécessitant des équipements spéciaux d'élévation (échafaudage, nacelle...)

Ouvrages ou partie d'ouvrages enterrées ou non visibles.

L'examen ne porte que sur les parties de l'installation situées dans le domaine privatif.

Ce présent document ne peut être utilisé pour établir ou faire établir des devis ou des chiffrages, qui doivent faire l'objet d'une étude approfondie de la part d'installateur(s) de système d'assainissement collectifs.

En conséquence la responsabilité de notre société ne saurait être engagée en cas de découverte d'un dysfonctionnement, d'une anomalie ou d'une non conformité dans les endroits non accessibles,

hermétiquement clos ou enterré le jour de la visite.

**Repérage :**

Date du repérage : 27/11/2024
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée,	Rez de chaussée - Wc,
Rez de chaussée - Chambre 1,	Rez de chaussée - Salle de bain,
Rez de chaussée - Dégagement,	1er étage - Dégagement,
Rez de chaussée - Cuisine,	1er étage - Chambre 2,
Rez de chaussée - Salon,	1er étage - Chambre 3,
Rez de chaussée - Séjour,	1er étage - Chambre 4,
	1er étage - Chambre 5

Pièces ou parties de l'immeuble non visitées :

Néant

Principaux points examinés :

- Existence, localisation et description de la filière

Plans / croquis :

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION**Type de bâtiment :**Habitation**Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système?**

Non

Existe-t-il des documents permettant de déterminer l'implantation du système ?

Non

Le système est-il alimenté en eau lors de l'intervention ?

Oui

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

Oui

Existe-t-il un captage d'eau ?**L'accès est-il visitable en limite de propriété ?**Non**Existe-t-il un clapet anti-retour en contrebas ?****Existe-t-il un poste de refoulement ?****Les réseaux ont-ils plus de deux ans ?.....**Oui**Méthode de contrôle employée ?**Colorant



Type de réseau :Eaux usées et pluviales mélangées

**RACCORDEMENT DES EAUX USEES**

Type de raccordement :Regard
Diamètre du branchement (mm) :
Matériau du branchement :Fonte
Raccordement des eaux-vannes :Branchement EU
Raccordement des eaux ménagères :Branchement EU
Etat du raccordement :Existant bon état
Présence et état d'une fosse.....
L'écoulement est-il correct ?.....Ecoulement correct

Détails des éléments contrôlés pour les eaux usées :

Pièce concernée	Élément contrôlé	Nombre	Spécifique	Conforme	Observation
Cuisine	Evier	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Wc	WC	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Salle de bain	Lavabo	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Salle de bain	Baignoire	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
Dégagement	Lavabo	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	

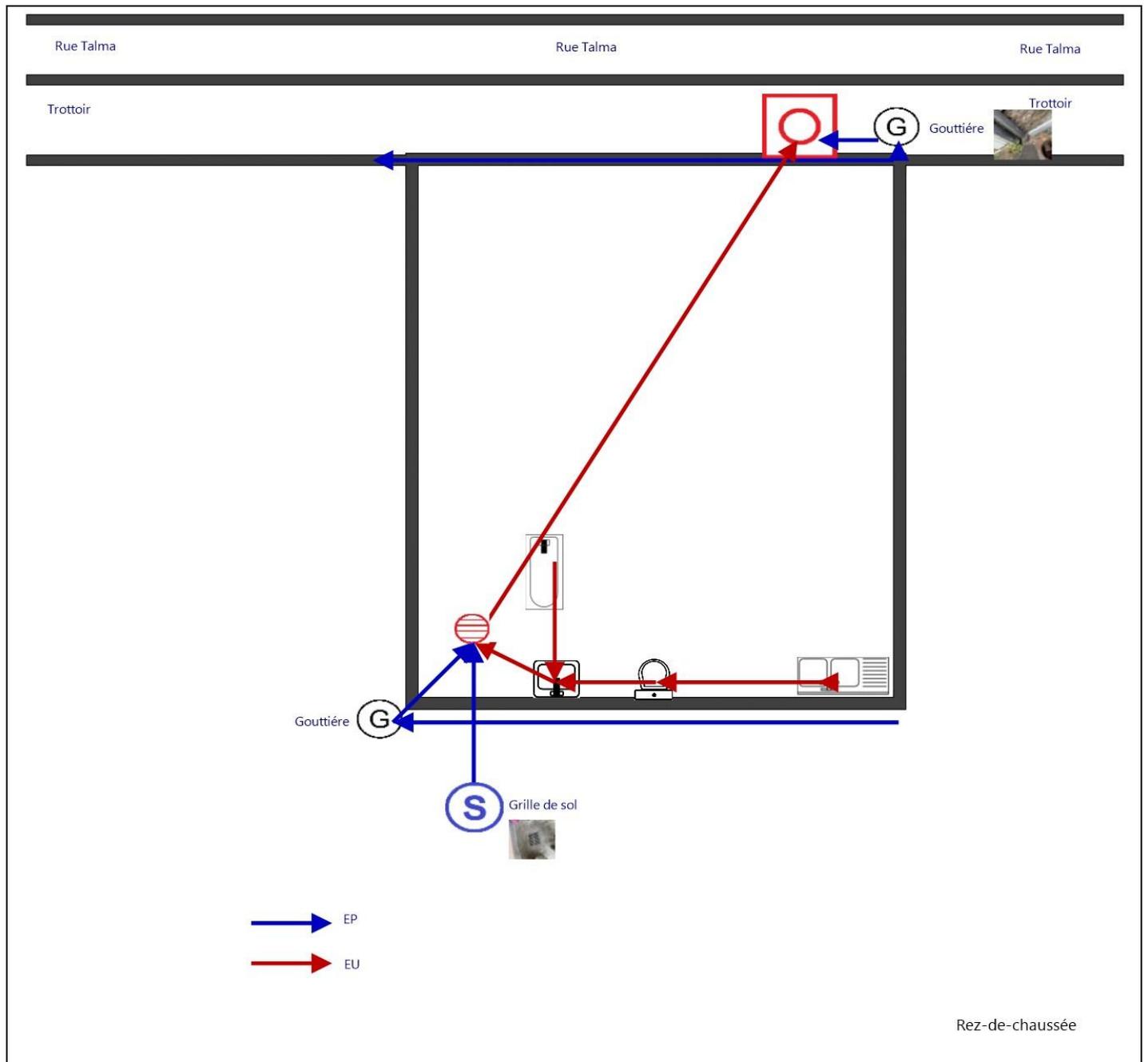
**RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES**

Type de raccordement : Regard
Diamètre du branchement (mm) :
Matériau du branchement : Fonte
Etat du raccordement : Existant bon état
Séparation des eaux usées et pluviales : Non
Présence d'un récupérateur d'eau de pluie : Non visible

Détails des éléments contrôlés pour les eaux pluviales :

Pièce concernée	Élément contrôlé	Nombre	Spécifique	Conforme	Observation
	Gouttière avant/rue	1	Rejet dans les eaux usées		
	Gouttière arrière	1	Rejet dans les eaux usées		
	Grille	1	Rejet dans les eaux usées		

Fait à VITRY SUR SEINE, le 27/11/2024**Par : AMRANE Sofian**



Photos :



Photo n° PhAss001
Localisation : Généralités
Description : Méthode de contrôle : Colorant



Photo n° PhAss002
Localisation : Eau Usée : Cuisine
Description : Douche : Rejet dans les eaux usées



Photo n° PhAss003
Localisation : Eau Usée : Cuisine
Description : Douche : Rejet dans les eaux usées



Photo n° PhAss004
Localisation : Eau Usée : Wc
Description : WC : Rejet dans les eaux usées



Photo n° PhAss005
Localisation : Eau Usée : Salle de bain
Description : Lavabo : Rejet dans les eaux usées



Photo n° PhAss006
Localisation : Eau Usée : Salle de bain
Description : Baignoire : Rejet dans les eaux usées



Photo n° PhAss007
Localisation : Eau Pluviales :
Description : Grille : Rejet dans les eaux usées



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n: 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnosticteur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

AS DIAG IMMO
14 AVENUE JULES GUESDE
91200ATHIS-MONS
Adhérent n°268

A adhéré par l'intermédiaire de **LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17,** au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°**10592956604,**

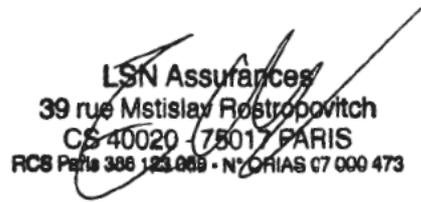
Garantissant les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité Civile Professionnelle** de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, **sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.**

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 12/12/2024
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :


LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 388 123 000 - N° ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Liste des activités garanties

Sous réserve de disposer des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel. (C = certification de compétence / F = attestation de formation / AC = accréditation / A = Agrément).

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention), C
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention), C
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention), C
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention), C
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention), C
- Dossier technique amiante (amiante sans mention), C
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, C
- Etat parasite, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérule, **C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites.**
- Diagnostic Mérule F (car non pris en compte dans la certification Termites)
- L'état de l'installation intérieure de gaz, C
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, C
- L'état d'installation d'assainissement non collectif, F
- Assainissement collectif, F
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez), F
- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin), F
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) **sans travaux d'électricité et sans maintenance,**
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –, F
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention), C
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail, C
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), **à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux**
- L'état des arrêtés pris au titre de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations (titre Ier du livre V du CCH),
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le représentant de l'Etat dans le département.
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires, F
- Audit énergétique, C

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété, **F**
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention), **C**
- DPE projeté pour les Maisons individuelles (sans mention)
- DPE projeté pour les immeubles collectifs (avec mention)
- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention), **C**
- Constat après travaux Plomb, **C** (sans mention)
- Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, **C** (sans mention)
- Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention), **C**
- Diagnostic du plomb dans l'eau,
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention), **C**
- Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, **C** (amiante avec mention),
- Dossier technique amiante (amiante avec mention), **C**
- Diagnostic amiante avant démolition, **C** (avec mention)
- Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), **F SS4** et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante, **F**
- Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012, **F**
- Légionellose **sauf exclusions ci-après**,
- Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y), **F**
- Diagnostic radon, **F**
- Dépistage radon, **A** (Autorité de Sûreté Nucléaire)
- Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division. **F**
- Diagnostic Technique Global (DTG), **F BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente, sous les réserves suivantes** :
 - L'adhérent exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - L'adhérent dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
 - Dont l'activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Projet de Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, **F BAC+3** dans le domaine Technique du Bâtiment ou **VAE équivalente**.

Cette activité ne peut **en aucun cas** être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.

Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°2105

Monsieur AMRANE Sofian

Amiante sans mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Amiante

Date d'effet : 13/09/2023 : - Date d'expiration : 29/11/2029

Amiante avec mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Missions spécifiques, bâtiments complexes

Date d'effet : 13/09/2023 : - Date d'expiration : 29/11/2029

DPE individuel

Selon arrêté du 20 juillet 2023

Diagnostic de performances énergétiques

Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 05/03/2030

DPE avec mention

Selon arrêté du 20 juillet 2023

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation

Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 05/03/2030

Electricité

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure électricité

Date d'effet : 13/09/2023 : - Date d'expiration : 29/11/2029

Gaz

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 13/09/2023 : - Date d'expiration : 29/11/2029

Plomb sans mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 13/09/2023 : - Date d'expiration : 12/10/2029

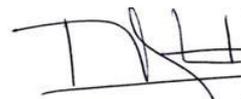
Termites métropole

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments

Date d'effet : 13/09/2023 : - Date d'expiration : 12/10/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.



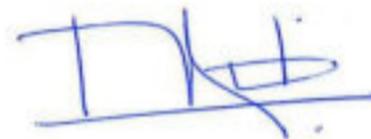
Prorogation de la durée de validité de l'attestation¹ relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE²

Monsieur AMRANE Sofiane

Monsieur, AMRANE Sofiane, titulaire de l'attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, délivrée par LCP certification³, a obtenu la prorogation de sa durée de validité⁴ jusqu'au 30 avril 2025 après une évaluation favorable, par LCP certification, d'au moins deux audits énergétiques, prévus à l'article L.126.28-1 modifié par le décret 2023-1219 du 20 décembre 2023 susmentionné. Ces audits énergétiques ont été réalisés depuis la date de prise d'effet de cette attestation.

Date de prise d'effet de la prorogation de la durée de validité de l'attestation : 06/06/2024
Date de fin de validité de l'attestation : 30 avril 2025

Fait à Pessac, le 06/06/2024



¹ Cette prorogation de la durée de validité de l'attestation, ainsi que l'attestation doivent être :

- présentés au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement
- et annexés à cet audit énergétique.

² professionnel mentionné à l'article R.271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique

³ organisme certificateur accrédité par le Cofrac certification de personnes N° 4-590, portée disponible sur www.cofrac.fr.

⁴ prévue à l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L.126-28-1 du code de la construction et de l'habitation.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC

Salles d'examens : 71/73, rue Desnouettes – 75015 PARIS

Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr – site : www.lcp-certification.fr

SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z

Enr487.3 PROROGATION ATTESTATION AUDIT ENERGETIQUE V003 du 22-12-2023

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session n° 220172A

SONELO certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Monsieur Sofian AMRANE

A suivi avec assiduité la formation

FORMATION : DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Date(s) et durée : **du mardi 20 au mercredi 21 décembre 2022**
et ce pour une durée de 14.00 heures

Catégorie Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances

Lieu : **SONELO - ILE DE FRANCE (78)**
78580 - LES ALLUETS LE ROI

Objectifs : **Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation d'audits des installations individuelles et collectives de traitement des eaux usées, tels que prévus par la loi sur l'eau.**

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Les Alluets Le Roi, le 21 décembre 2022

SONELO - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11 78 81131 78

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps. Conformément au Règlement

Général sur la Protection des Données, Règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous contactant par mail à contact@sonelo.fr ou par courrier : SONELO - 2, Rue Traversière 78580 Les Alluets Le Roi

Ces données sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif du Centre de Formation SONELO

SONELO - 2, Rue Traversière - 78580 Les Alluets Le Roi

